

/CS
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 91-106 du 7 Juin 1991

portant approbation des Budgets
Primitifs Gestion 1991 des circons-
criptions administratives de l'Atacora.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 90-008 du 13 Août 1990 portant organisation et attributions des Circonscriptions Administratives durant la Période de Transition ;
- VU la Loi N° 91-014 du 12 Avril 1991 portant Loi de Finances pour la Gestion 1991 ;
- VU le Décret N° 91-68 du 4 Avril 1991 portant Composition du Gouvernement Provisoire ;
- VU le Décret N° 91-72 du 11 Avril 1991 chargeant Monsieur Désiré VIEYRA, Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense, de l'intérim du Chef du Gouvernement pour compter du 11 Avril 1991 ;

SUR Proposition du Ministre du Plan, de l'Economie et des Finances,

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 5 Juin 1991 ;

D E C R E T :

Article 1er.- Sont approuvés les Budgets Primitifs Gestion 1991 des Circonscriptions Administratives de l'Atacora, arrêtés en recettes et en dépenses aux montants inscrits à l'annexe ci-jointe.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 Juin 1991

Pour le Président de la République absent,
le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense, chargé de l'intérim,


Désiré VIEYRA

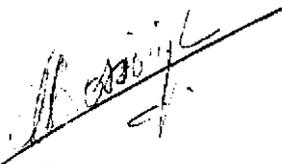
.../...

Le Ministre d'Etat, chargé de la
Coordination de l'Action Gouver-
nementale et de la Défense,



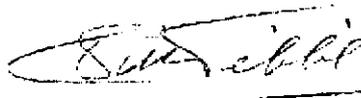
Désiré VIEIRA

Le Ministre du Plan, de
l'Economie et des Finances,



Paul DOSSOU

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité Publique et de l'Adminis-
tration Territoriale,



Jean Florentin FELIHO

Ampliations : PR 6 SGG 4 CS 1 MPEF 15 MISP ET 6 AUTRES MINISTERES 12
DLC 2 DB 4 DCOF 4 DSDV 2 DI 8 DTCP 16 CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRA-
TIVES 15 GCONB 1 UNB-F.SJEF 4 EN . 2 BN-D.N 2 JORB 1 ICE 3.-

DEPARTEMENT DE L'ATACORA

Préfecture de Natitingou

Recettes Ordinaires : Soixante Douze Millions Sept Cent Soixante Cinq Mille Neuf Cent Quatre Vingt Francs72.765.980

Recettes Extraordinaires : Dix Millions de Francs 10.000.000

Dépenses Ordinaires : Soixante Douze Millions Sept Cent Soixante Cinq Mille Neuf Cent Quatre Vingt Francs72.765.980

Dépenses Extraordinaires : Dix Millions de francs 10.000.000

Sous-Préfecture de Kérou

Recettes Ordinaires : Vingt Millions De Francs ...20.000.000

Recettes Extraordinaires : Deux Millions Neuf Cent Cinquante et Un Mille Cent Francs 2.951.100

Dépenses Ordinaires : Vingt Millions de Francs ... 20.000.000

Dépenses Extraordinaires : Deux Millions Neuf Cent Cinquante et Un Mille Cent Francs 2.951.100

Sous-Préfecture de Kouandé

Recettes Ordinaires : Vingt Trois Millions Trois Cent Quarante Mille Francs23.340.000

Recettes Extraordinaires : Deux Millions Cinq Cent Mille Francs 2.500.000

Dépenses Ordinaires : Vingt Trois Millions Trois Cent Quarante Mille Francs23.340.000

Dépenses Extraordinaires : Deux Millions Cinq Cent Mille Francs 2.500.000

Sous-Préfecture de Toucountouna

Recettes Ordinaires : Quatorze Millions Huit Cent Soixante Treize Mille Francs14.873.000

Recettes Extraordinaires : Un Million Neuf Cent Quarante Mille Francs..... 1.940.000

Dépenses Ordinaires : Quatorze Millions Huit Cent Soixante Treize Mille Francs14.873.000

Dépenses Extraordinaires : Un Million Neuf Cent Quarante Mille Francs 1.940.000

Sous-Préfecture de Ouaké

Recettes Ordinaires : Dix Huit Millions Deux Cent Soixante Douze Mille Francs18.272.000

Recettes Extraordinaires : Un Million Deux Cent Soixante Six Mille Cinq Cents Francs 1.266.500

Dépenses Ordinaires : Dix Huit Millions Deux Cent Soixante Douze Mille Francs 18.272.000

Dépenses Extraordinaires : Un Million Deux Cent Soixante Six Mille Cinq Cents Francs 1.266.500

Sous-Préfecture de Copargo

Recettes Ordinaires : Dix Sept Millions Sept Cent Vingt Neuf Mille Francs17.729.000

Recettes Extraordinaires : Un Million Cent Soixante Douze Mille Cinq Cent Vingt Neuf Francs 1.172.529

Dépenses Ordinaires : Dix Sept Millions Sept Cent Vingt Neuf Mille Francs17.729.000

Dépenses Extraordinaires : Un Million Cent Soixante Douze Mille Cinq Cent Vingt Neuf Francs 1.172.529

Sous-Préfecture de Matéri

Recettes Ordinaires : Vingt Millions Huit Cent Mille Francs20.800.000

Recettes Extraordinaires : Quatre Millions Trois Cent Quarante Huit Mille Cent Quarante Cinq Francs 4.348.145

Dépenses Ordinaires : Vingt Millions Huit Cent Mille Francs20.800.000

Dépenses Extraordinaires : Quatre Millions Trois Cent Quarante Huit Mille Cent Quarante Cinq Francs 4.348.145

Sous-Préfecture de Tanguiéta

Recettes Ordinaires : Vingt Quatre Millions de Francs24.000.000

Recettes Extraordinaires : Deux Millions Quatre Cent Mille Francs2.400.000

Dépenses Ordinaires : Vingt Quatre Millions de Francs24.000.000

Dépenses Extraordinaires : Deux Millions Quatre Cent Mille Francs 2.400.000

Sous-Préfecture de Djougou

Recettes Ordinaires : Cinquante Six Millions Trois Cent Quatre
Vingt Seize Mille Francs 56.396.000

Recettes Extraordinaires : Sept Millions Quatre Cent Trente Trois
Mille Deux Cents Francs 7.433.200

Dépenses Ordinaires : Cinquante Six Millions Trois Cent Quatre
Vingt Seize Mille Francs 56.396.000

Dépenses Extraordinaires : Sept Millions Quatre Cent Trente Trois
Mille Deux Cents Francs 7.433.200

Sous-Préfecture de Péhunco

Recettes Ordinaires : Dix Neuf Millions Quatre Cent Soixante
Mille Francs 19.460.000

Recettes Extraordinaires : Deux Millions Cinq Cent Mille Francs
..... 2.500.000

Dépenses Ordinaires : Dix Neuf Millions Quatre Cent Soixante
Mille Francs 19.460.000

Dépenses Extraordinaires : Deux Millions Cinq Cent Mille francs
..... 2.500.000

Sous-Préfecture de Boukoubé

Recettes Ordinaires : Vingt Quatre Millions Cinq Cent Mille
Francs..... 24.500.000

Recettes Extraordinaires : Un Million Trois Cent Quatre Vingt
Trois Mille Huit Cent Quatre Vingt Dix Francs 1.383.890

Dépenses Ordinaires : Vingt Quatre Millions Cinq Cent Mille
Francs 24.500.000

Dépenses Extraordinaires : Un Million Trois Cent Quatre Vingt
Trois Mille Huit Cent Quatre Vingt Dix Francs 1.383.890

Sous-Préfecture de Bassila

Recettes Ordinaires : Vingt Millions Quatre Cent Trente Mille
Francs 20.430.000

Recettes Extraordinaires : Deux Millions Cinq Cent Cinquante
Mille Francs 2.550.000

Dépenses Ordinaires : Vingt Millions Quatre Cent Trente Mille
Francs 20.430.000

Dépenses Extraordinaires : Deux Millions Cinq Cent Cinquante
Mille Francs 2.550.000

Sous-Préfecture de Coby

Recettes Ordinaires : Douze Millions de Francs12.000.000

Recettes Extraordinaires : Un Million Cinq Cent Mille Francs
..... 1.500.000

Dépenses Ordinaires : Douze Millions de Francs12.000.000

Dépenses Extraordinaires : Un Million Cinq Cent Mille Francs
..... 1.500.000

Circonscription Urbaine de Natitingou

Recettes Ordinaires : Trente Sept Millions de Francs
.....37.000.000

Recettes Extraordinaires : Trois Millions Sept Cent Cinquante
Mille Francs 3.750.000

Dépenses Ordinaires : Trente Sept Millions de Francs
.....37.000.000

Dépenses Extraordinaires : Trois Millions Sept Cent Cinquante
Mille Francs 3.750.000